



Achat d'un bien avec termites

Par balou2132

Salut tout le monde,

Je m'appelle Baptiste, j'ai 33 ans, et je suis actuellement en train de chercher une maison à acheter. Cependant, j'ai quelques soupçons concernant la présence de termites dans le bien que je vise.

Je sais que les termites peuvent causer d'énormes problèmes, et je veux être sûr de prendre les bonnes décisions pour éviter des ennuis plus tard. C'est pourquoi je viens ici chercher des conseils.

Si l'un d'entre vous a déjà été dans une situation similaire ou a des connaissances sur la façon de gérer une possible infestation de termites lors d'un achat immobilier, je serais ravi d'entendre vos expériences et vos recommandations.

Merci d'avance pour votre aide, et j'ai hâte de discuter de tout ça avec vous.

À bientôt,
Baptiste

Par yapasdequoi

Bonjour,
Demandez un diagnostic pour savoir exactement s'il y a ou pas infection de termites.
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3150]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3150[ur]

Parfois un non-spécialiste peut s'inquiéter à tort....
Mais s'il y a vraiment des termites, fuyez.

D'autre part consultez attentivement l'ensemble des diagnostics obligatoires, et vous pouvez aussi faire inspecter le bien par des professionnels comme couvreur, chauffagiste, etc.

Faites également appel à votre propre notaire qui vous aidera à éviter les pièges d'une première acquisition.

Par Nihilscio

Bonjour,

Dans certains secteurs, un arrêté préfectoral impose un diagnostic sur la présence de termites. Quoiqu'il en soit, vous pouvez toujours signer un compromis de vente sous la condition suspensive de production avant une certaine date d'un diagnostic attestant de l'absence de termites.

Par yapasdequoi

Remarquez que le diagnostic termites n'est valable que pendant 6 mois.